

EB39.R41 Extension de l'emploi des langues espagnole et russe

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les propositions tendant à étendre l'emploi des langues espagnole et russe pour les travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif,

1. FÉLICITE le Directeur général de la manière dont il a su donner effet aux résolutions de l'Assemblée et du Conseil sur les langues espagnole et russe et de la haute qualité scientifique et linguistique des publications de l'Organisation en espagnol et en russe;
2. ESTIME que l'adoption de l'espagnol et du russe comme langues de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif serait dans l'intérêt de l'Organisation;
3. PRIE le Directeur général de préparer une étude d'ensemble sur toutes les répercussions qu'entraînerait l'adoption de l'espagnol et du russe comme langues de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif par étapes au cours d'une période de trois ans; et en outre
4. PRIE le Directeur général de présenter à la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé les résultats de son étude, en indiquant les incidences financières.